



La Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris

et

Le Fonds de Dotation Paris 2024

Règlement de l'appel à projets Paris Sportives saison 7

Dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

1. CONTEXTE

La Ville de Paris et le Fonds de Dotation Paris 2024 reconnaissent le rôle crucial du sport dans la réappropriation de l'espace public par les femmes. À Paris, où les femmes représentent 53% de la population, les inégalités persistent dans tous les aspects de la vie quotidienne. Considérant le sport comme un puissant vecteur d'émancipation et d'affirmation, ils le voient comme un levier essentiel pour promouvoir la mixité urbaine.

Ainsi, en 2026, la Ville de Paris et le Fonds De Dotation Paris 2024 s'engagent à soutenir des initiatives sportives favorisant la mixité des terrains de sport et la présence des femmes dans l'espace public. Dans cette optique, la Ville de Paris lance la 7^{ème} saison du programme "Paris Sportives". Celui-ci vise à soutenir financièrement les clubs parisiens et associations de quartier dans l'organisation régulière d'activités sportives. L'objectif est d'encourager les femmes à pratiquer une activité sportive notamment sur les terrains d'éducation physique (TEP) en libre accès et les espaces publics (parcs et jardins ; places ; rue...) permettant une pratique sportive sécurisée.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de la Ville de Paris, en particulier à travers la mesure 12 intitulée "Les femmes à la conquête de l'espace public". En soutenant des initiatives promouvant la mixité urbaine et la présence des femmes dans l'espace public, "Paris Sportives" contribue à construire une ville plus inclusive et égalitaire."

2. OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

La Ville de Paris et le Fonds De Dotation Paris 2024 ont l'intention de soutenir des projets visant à promouvoir la pratique sportive féminine ainsi que la mixité des terrains de sport en accès libre et de l'espace public.

Pour la saison 7 (2026/2027), les thématiques principales de l'appel à projet sont les suivantes :

- la promotion de l'activité sportive des publics féminins (jeunes filles/adolescentes et femmes adultes) pratiquant peu ou pas de sport ;
- la prise en compte des freins symboliques ou matériels à une pratique sereine et régulière des publics féminins (par exemple : projets prenant en compte le sujet de la garde des enfants pendant l'activité sportive) ;
- Le renforcement de la mixité dans l'espace public et notamment dans les lieux permettant la pratique sportive

Les projets développés par les porteurs de projets mobiliseront en priorité un nouveau public éloigné de la pratique sportive afin de permettre à terme à ce celui-ci une pratique régulière. Une attention particulière sera portée aux projets détaillant à la fois l'identification et la mobilisation de ce nouveau public ainsi que l'orientation de ce dernier vers une offre de pratique régulière.

Chaque association ou club est invité à proposer un projet répondant à ces objectifs.

3. CONTENU DU DOSSIER

Seules les associations sont éligibles.

Les projets peuvent être portés par une seule association ou un collectif d'associations. Dans ce cas, une seule association dépose une demande de subvention de projet au nom des autres associations du collectif. Ces dernières fournissent des lettres d'engagement (signées par un représentant légal habilité) qui devront être jointes au dossier.

Le porteur de projet devra décrire précisément son offre et remplir le formulaire cerfa de demande de subvention.

- **Projet sportif**

Il appartiendra aux porteurs de projets d'exposer la nature et les caractéristiques de leur projet sportif conformément aux objectifs définis, et de préciser les moyens visant à en assurer l'exécution.

- **Public(s) visé(s)**

Il appartiendra aux porteurs de projets d'identifier les publics cibles concernés par les actions mises en place et de détailler les partenariats mis en œuvre dans l'identification et la mobilisation de ce public.

Une attention particulière sera portée aux projets s'adressant aux habitantes des quartiers populaires parisiens, aux femmes en situation de monoparentalité ainsi qu'aux adolescentes qui ont arrêté une pratique sportive ou qui n'ont jamais pratiqué de sport.

- **Localisation**

Les projets devront impérativement se dérouler sur le territoire parisien. Dans la mesure du possible, les candidats devront préciser le ou les arrondissements ciblés ainsi que les terrains d'éducation physique, parcs et jardins et espaces publics où se dérouleront les ateliers.

- **Évaluation du projet**

Les projets devront présenter des critères d'évaluation tant qualitatifs que quantitatifs s'appuyant sur des indicateurs clairement définis dans le dossier de candidature. Les résultats devront être évalués à l'aune des publics ciblés et des objectifs fixés initialement.

- **Coût du projet**

Les candidats devront préciser les modalités de financement de leur projet et justifier du montant de subvention demandé qui ne pourra pas dépasser 80% du coût du projet.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures seront étudiées par un jury et pourront également, sur décision de celui-ci, faire l'objet d'une présentation lors du comité de sélection des projets qui se déroule en septembre. Le jury sera notamment composé de représentants de la ville. Le jury analysera les dossiers de candidature sur la base des critères suivants énoncés par ordre décroissant :

- Critère 1 : le projet d'animations sportives féminines dans l'espace public conformément aux objectifs définis ;
- Critère 2 : la cohérence opérationnelle du projet et des moyens mis en œuvre ;
- Critère 3 : le financement du projet permettant d'en assurer la réalisation

5. MODALITE DE REPONSE A L'APPEL À PROJETS

Date limite pour le dépôt des candidatures : **le jeudi 9 juillet à 23h59**

L'accès au formulaire de réponse se fait via la page parisasso.paris.fr, en rentrant ces identifiants et en cliquant sur "Répondre à un appel à projets ou déposer une demande pour un dispositif spécifique" puis en sélectionnant l'appel à projets " Paris Sportives" dans la liste disponible

Si votre association n'est pas référencée sur Paris Asso, vous devez sans attendre créer votre compte.

Pour les lauréats de la saison 6 de Paris Sportives, il vous sera également demandé de nous transmettre un bilan provisoire de l'action avant le lundi 31 Aout à minuit.

6. CONTACT

Pour toute interrogation concernant le contenu de votre projet et les modalités de candidature, merci de contacter :

Michael Richard: michael.richard@paris.fr / 01 43 47 70 52

Albéric Thoron: alberic.thoron2@paris.fr / 01 71 28 63 62